

Assises : dix ans de réclusion pour l'ancien adjoint de sécurité jugé pour le viol d'une Nouméenne de 79 ans



©Natacha Lassauce-Cognard

Les faits se sont déroulés en décembre 2019, à Nouméa. Après deux heures de délibéré, le verdict est tombé ce lundi, aux assises : l'accusé est condamné à dix ans de réclusion criminelle et cinq années de suivi socio-judiciaire.

Natacha Lassauce-Cognard (S.C.) • Publié le 5 juillet 2021 à 10h09,

Un ancien adjoint de sécurité de la police a été condamné, lundi 5 juillet, à dix ans de réclusion criminelle et cinq années de suivi socio-judiciaire. En détention depuis 18 mois, il était accusé d'avoir commis un viol sur une personne âgée et vulnérable.

Les faits se sont déroulés le 27 décembre 2019, et c'est un jeune homme de 25 ans, défendu par Me Denis Milliard, qui s'est présenté devant la cour d'assises.

Il est tout d'abord interrogé sur sa personnalité. Il prend la parole et explique qu'il ne se considère pas comme violent. Il reconnaît tout de même être dépendant au kava et à l'alcool. Le directeur d'enquête révèle que lors de son interpellation, l'accusé comptait des taux importants de cannabis, de kava et d'alcool, soit 0,71 mg par litre d'air expiré.

Agression sexuelle et viol avec menace

Le vendredi 27 décembre 2019, l'accusé, alors agent contractuel de la police nationale, boit au Ouen Toro avec des collègues. Son chef de brigade en patrouille lui conseille de rentrer chez lui car il doit travailler le soir même. L'accusé arrive du côté du quartier de Trianon à Nouméa et entre dans la maison d'une octogénaire qui vit seule. Le jeune homme doit répondre d'agression sexuelle et de viol avec menace sur cette femme âgée de 79 ans à l'époque, représentée par Me Laure Chatain.

Brutalisée et poussée sur le lit

C'est une femme chétive, au visage émacié, qui témoigne à la barre. La victime est aujourd'hui âgée de 81 ans. Elle revient sur les faits qui se sont déroulés chez elle ce jour-là, entre 9 heures et 11 heures. *"L'accusé a frappé à ma porte, je lui ai ouvert et il m'a poussée à l'intérieur. Il m'a brutalisée et poussée sur mon lit. Il me disait : 'Si tu parles je te tuerai direct'"*. La victime arrivera à sortir de chez elle grâce à un coup de téléphone.

La présidente de la cour, Claire Lanet, a soulevé la question de l'attitude de ces jeunes policiers adjoints qui passent toute la nuit à boire et qui doivent ensuite gérer des gardes à vue et des ivresses publiques manifestes. En cette fin de matinée, l'accusé ne se dit pas coupable des faits qui lui sont reprochés. À la question de la présidente de la cour: *"Est ce que cette dame ment ?"* Il répond : *"je ne sais pas, je n'ai pas de souvenirs."* Mais revirement de situation en début d'après-midi : l'accusé reconnaît avoir violé la victime, mais pour lui il n'a pas été violent.

Alcoolisation massive

Cet après-midi, place aux expertises médicales. Expert psychiatre, le docteur Lehericy a reçu l'accusé le 29 décembre 2019 sur réquisition du parquet. A l'époque, il est étonné de l'écart d'âge de deux générations entre l'accusé et la victime, pourtant il n'observe pas chez l'accusé de maladies psychiatriques, ni d'attirance particulière pour les femmes âgées. D'après le médecin, l'alcoolisation massive volontaire l'aurait entraîné dans un dérapage comportemental. Il refoulait ses pulsions jusqu'au drame.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/>



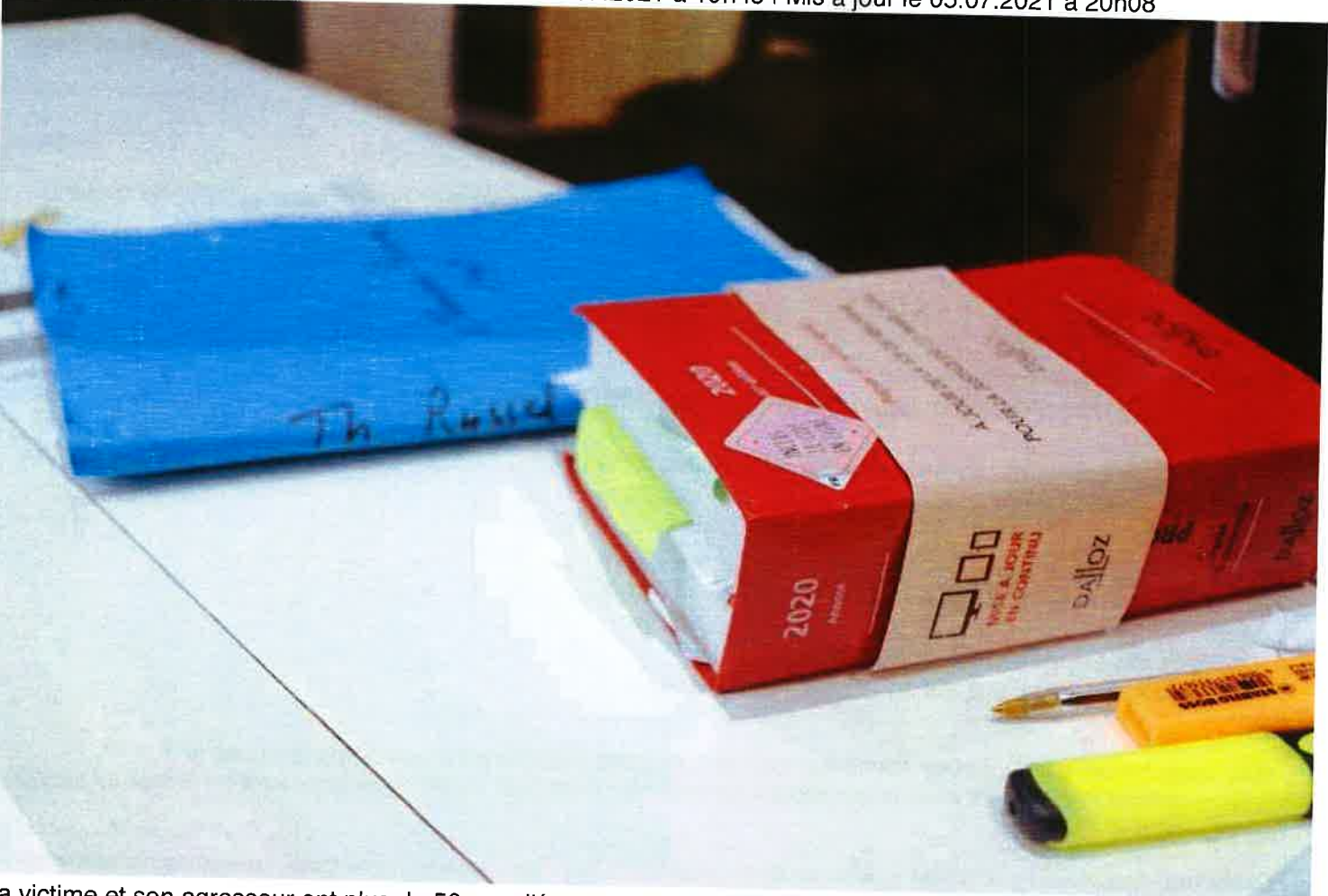
les Nouvelles Calédoniennes

Published on LNC.nc / Les Nouvelles Calédoniennes, le Journal de Nouvelle Calédonie (<https://www.lnc.nc>)

Accueil > Nouvelle Calédonie > Justice > Dix ans de réclusion pour le viol de sa voisine septuagénaire > Dix ans de réclusion pour le viol de sa voisine septuagénaire

Dix ans de réclusion pour le viol de sa voisine septuagénaire

Brice Bacquet - brice.bacquet@lnc.nc | Créé le 05.07.2021 à 19h45 | Mis à jour le 05.07.2021 à 20h08



La victime et son agresseur ont plus de 50 ans d'écart. Photo Brice Bacquet

La cour d'assises a statué, lundi, sur une affaire de viol et de tentative de viol d'une septuagénaire datant de décembre 2019. Un homme de 24 ans s'était introduit dans le domicile de sa voisine âgée, au moment des faits, de 79 ans.

À la barre de la cour d'assises, la mémoire de l'accusé flanche. Thomas Russel, 25 ans, dément en bloc. Revient sur ses propos. En nie une partie. Prétend qu'elle l'a aguiché. Le grand gabarit à la barbe bien taillée finit par avouer l'effroyable, le viol et la tentative de viol d'une de ses voisines âgée de 79 ans. À force d'être questionné par le tribunal, il lâche : "C'est vrai, j'étais bien chez elle. Je reviens sur tout ce que j'ai dit. Je n'arrive pas à expliquer, j'étais alcoolisé."

Le 27 décembre 2019, vers 9 heures, le jeune homme a frappé à la porte de la septuagénaire, connaissance de sa grand-mère décédée et vivant seule depuis quarante-cinq ans dans un petit studio. Il s'est "faufilé" chez elle, avant de lui demander de coucher avec lui. Il la brutalise avant de l'obliger à lui faire une fellation.

Un coup de fil a sauvé la septuagénaire de cette "horrible et douloureuse" situation. C'était sa sœur. Son agresseur se rhabille et s'en va. Le supplice aura duré près de deux heures. "Il m'a dit que si jamais j'en parlais à quelqu'un il me tuerait, je ne pouvais pas me défendre", poursuit la dame. L'examen médical de la victime révélera plusieurs lésions et des marques au cou. Depuis l'agression, l'élégante petite femme aux cheveux blancs impeccablement tirés en arrière reste marquée par les événements. Aujourd'hui, elle est âgée de 81 ans. Elle se sent toujours "sale", "souillée" même lorsqu'elle s'apprête avec soin. Pendant plusieurs mois, elle a troqué le savon par du

désinfectant pour sa toilette. Deux bénévoles de l'[association SOS Violences](#) ^[1] l'ont accompagnée durant tout le procès. "Par moments, cette scène horrible me revient. Tout ce qu'il m'a fait, tout ce que j'ai subi", explique-t-elle.

"Un garçon pas dangereux"

Face aux indécisions de l'accusé qu'il met sur le compte d'un "trou noir", la victime a répété la même version. "Elle a honte aujourd'hui de l'image qu'elle renvoie, insiste son conseil, M^e Laure Chatain. Il l'a détruite. On est face à quelqu'un qui n'est même pas navré de ce qu'il a fait." Soulignant des "aveux en dents de scie", le ministère public a requis douze années de réclusion criminelle. La défense, représentée par M^e Denis Milliard, a plaidé une triple addiction à l'alcool, au cannabis et au kava, couplée à une absence de relation affective. "C'est un garçon pas dangereux, intrinsèquement pas mauvais. Son casier est vierge, il mérite d'aller en prison, mais pour une durée qui lui permette de se réinsérer", insiste l'avocat de Thomas Russel.

La cour d'assises a finalement condamné le jeune homme à dix ans de réclusion criminelle, accompagné d'un suivi sociojudiciaire de cinq ans. L'accusé a déjà passé dix-huit mois en détention au Camp-Est. Il sera inscrit au Fijais, le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

MERCI DE VOUS IDENTIFIER

Vous devez avoir un compte en ligne sur le site des Nouvelles Calédoniennes pour pouvoir acheter du contenu. Veuillez vous connecter.

■ J'AI DÉJÀ UN COMPTE

Nom d'utilisateur ou d'e-mail *

Saisissez votre nom d'utilisateur pour LNC.nc | Les Nouvelles Calédoniennes

Mot de passe *

Saisissez le mot de passe correspondant à votre nom d'utilisateur.

[Mot de passe oublié ?](#) ^[2]

■ JE N'AI PAS DE COMPTE

- Vous n'avez pas encore de compte ?
- [Créer un nouveau compte](#) ^[3]

Vous avez besoin d'aide ? Vous souhaitez vous abonner, mais vous n'avez pas de carte bancaire ? Prenez contact directement avec le service abonnement au (+687) 27 09 65 ou en envoyant un e-mail au [service abonnement](#) ^[4].

Source URL: <https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/justice/dix-ans-de-reclusion-pour-le-viol-de-sa-voisine-septuagenaire> asdasdad

Links

[1] <https://www.lnc.nc/article/societe/sos-violences-sexuelles-au-secours-des-victimes>

[2] <https://www.lnc.nc/user/password>

[3] <https://www.lnc.nc/user/register>

[4] <https://www.lnc.nc/formulaire/contact?destinataire=abonnements>